Jacques Armand
CREPAUC

LA COORDINATION DE TRAVAUX

La fonction Les missions Les contrats types

Editions du Moniteur

Table des matières

Préface de Pierre Voutay			
1. Le contenu et l'environnement de la coordination			
L La fonction de coordination dans le bâtiment 1.1. Une mission nouvelle 1.2. Fonctions et professions 1.3. Les spécialistes de la coordination 1.3.1. L'agent de liaison 1.3.2. Le maître de chantier 1.3.3. Le pilote ou coordonnateur 1.3.4. La coordination et la maîtrise d'ouvrage publique	15 15 15 15 17 18 18 19		
2 Le coordonnateur : qualification et organismes professionnels 2.1. La qualification attendue du pilote. 2.2. L'UNAPOC. 2.3. L'OPQTECC. 2.4. L'OPQIBI. 2.5. Les professionnels de la coordination.	21 21 22 22 24 25		
3. Les professions qui exercent la coordination 3.1. Le service technique du maître de l'ouvrage 3.2. L'architecte	27 27 27 28 28 28 28 29 29		
4. Le statut de l'entreprise dans le contrat d'entreprise 4.1. Les travaux sont attribués par marchés séparés 4.2. L'entreprise générale 4.3. Le groupement d'entrepreneurs conjoints 4.4. Le groupement d'entrepreneurs solidaires 4.5. Le groupement d'entrepreneurs en marchés privés 4.6. La place de la coordination	31 33 34 34 35 35		

5.	La	position contractuelle du coordonnateur	37
	5.1.	Le maître de l'ouvrage assure la coordination du chantier	37
	5.2.	Le maître de l'ouvrage passe un contrat de coordination avec le maître d'œuvre	
		privé	40
		5.2.1. Le maître de l'ouvrage réglementé	40
		5.2.2. Les marchés de travaux soumis à la norme NF P 03-001	44
		5.2.2.1. Cas des marchés séparés	44
		5.2.2.2. Cas d'entrepreneurs groupés	44
		5.2.3. Le maître de l'ouvrage n'est soumis à aucune réglementation	45
		5.2.4. Incidence de la loi du 12 juillet 1985	45
	5.3.	Le maître d'œuvre coordonnateur contractant de l'entrepreneur	46
		Le coordonnateur a un contrat avec le maître de l'ouvrage	46
		Le coordonnateur a un contrat avec le maître d'œuvre	47
	5.6.	L'entrepreneur a un contrat de coordination avec le maître de l'ouvrage	47
		5.6.1. L'entrepreneur est titulaire d'un marché séparé	47
		5.6.2. Cas du marché unique	50
	5.7.	Le coordonnateur a un contrat avec l'entrepreneur	51
		5.7.1. L'entrepreneur est titulaire d'un marché séparé	51
		5.7.2. L'entrepreneur général	51
		5.7.3. L'entrepreneur est mandataire d'un groupement d'entrepreneurs conjoints	51
		5.7.4. L'entrepreneur est mandataire d'un groupement d'entrepreneurs solidaires	52
	5.8.	La coordination imposée par le CCAP-Travaux	52
	5.9.	La désignation d'un agent de liaison	52
		A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	
6.	La	coordination dans le contexte du chantier	53
	6.1.	La sous-traitance	53
		6.1.1. La loi sur la sous-traitance concerne-t-elle la coordination?	53
		6.1.2. L'acceptation du coordonnateur	53
		6.1.3. Application pratique de la sous-traitance	54
		6.1.3.1. Cas de l'entreprise générale	54
		6.1.3.2. Marché passé à un groupement d'entrepreneurs conjoints	54
		6.1.3.3. Marché passé à un groupement d'entrepreneurs solidaires	54
	6.2.	Le coordonnateur et le compte interentreprises	55
		6.2.1. Le compte interentreprises	55
		6.2.2. Le rôle du coordonnateur et le compte interentreprises	56
	62	Le coordonnateur et le CIHS	56
	0.3	6.3.1. Le CIHS	56
		6.3.2. Le président du CIHS	57
		6.3.3. Le secrétaire du CIHS	57
		0.5.5. Le secretaire du CITIS	
7	T	s délais du marché de travaux	59
1		. La définition des délais	59
		Le délai d'exécution	60
	1.2	7.2.1. Le délai d'exécution du marché public	60
			60
	7.0	7.2.2. Le délai d'exécution du marché privé	62
	1.3	3. Les prolongations de délai	63
		7.3.1. Les prolongations de délai en marchés publics	63
		7.3.1.1. Phénomènes non imputables à l'entreprise	63
		7.3.1.2. Les intempéries légales ou réglementaires	63
		7.3.1.3. Les intempéries contractuelles	64
		7.3.2. Les prolongations de délai en marchés privés	
		7.3.2.1. Les intempéries	64
		7.3.2.2. Les problèmes particuliers	64

722 Les délais postials	
7.3.3. Les délais partiels	64
7.4. Le retard et les pénalités du marché unique	65
7.4.1. Le retard du marché unique	65
7.4.2. Les pénalités applicables à l'entreprise	65
7.5. Les retards et les pénalités en marchés séparés	66
7.5.1. Les retards en marchés séparés	66
7.5.2. Les pénalités en marchés séparés.	66
7.6. Les pénalités de retard du coordonnateur	67
7.7. Le respect des délais par le maître de l'ouvrage ou le maître d'œuvre	67
8. La spécificité du contrat de l'OPC	69
8.1. Le formalisme du marché	69
8.1.1. Cas de la commande	69
8.1.2. Marché passé par un maître de l'ouvrage soumis au Code des marches	hés
publics	69
8.1.3. Cas de la maîtrise de chantier attribuée au maître d'œuvre	70
8.1.4. Marché passé par les maîtres de l'ouvrage non soumis au Code des marches	
publics	
8.2. La rédaction des documents des marchés	71
8.2.1. Cohérence des documents des différents marchés	71
8.2.2. Utilisation des documents types	71
8.2.3. Le cahier des clauses techniques particulières	71
8.2.4. Les clauses administratives	12
8 2 5. Un document simplifié	72
8.2.5. Un document simplifié	72
O La sobjectes des elevers entre les sentents	
9. La cohérence des clauses entre les contrats	73
9.1. Le contrat et les obligations	73
9.1.1. Marchés passés par l'État et ses établissements à caractère administratif	f 74
9.1.2. Marchés passés par les collectivités territoriales	74
9.1.3. Cas particulier de l'ordre de service	74
9.1.4. Marchés privés	74
9.2. Les clauses concernant les délais du contrat de contrôle technique	
9.3. Les clauses concernant les délais dans le contrat de maîtrise d'œuvre	75
9.3.1. La coordination et les études	75
9.3.2. La coordination et le suivi du chantier	75
9.3.3. La gestion financière du chantier	75
9.4. Les clauses liées à la coordination dans les marchés de travaux	76
9.4.1. Cas des marchés séparés	76
9.4.2. Cas des marchés uniques	76
10. Le coût de la coordination	79
10.1. Principe du coût d'une prestation de services	79
10.1.1. Mesure de la quantité	79
10.1.2. Mesure de la qualité.	79
10.1.3. Principe de gestion	80
10.2. Les différents modes de rémunération	80
10.2.1. La rémunération à prix unitaires	80
10.2.2. Le forfait de rémunération	80
10.2.2. Le forfait de rémunération	80
10.2.3. La rémunération proportionnelle	81
10.3. La maîtrise de chantier	82
10.4. La négociation du prix	84
10.4.1. La négociation du rabais	84
10.4.2. La modification des prestations	84

2. Les contrats types

Document A. Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) passé par un maître de	
l'ouvrage public ou privé	89
Ocument B. Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) passé avec des entrepreneurs	99
Document C. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	109
	115
	119
	123
	127
[20] [20] [20] [20] [20] [20] [20] [20]	131
	135
libliographie	143